



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**



**Bonjour et Bienvenue**

Web'EnR – les modes d'implication des collectivités  
territoriales dans les énergies renouvelables



**Pourquoi un Guide pratique ?**

# Des facteurs encourageants



- Des projets qui fonctionnent bien
- Loi de Transition Énergétique : Des moyens aux collectivités et citoyens de s'engager dans l'objectif national de développement des enr
- L'Ademe dans son rapport affirme « l'importance d'un rôle central des collectivités territoriales dans les projets soit en tant qu'initiatrices soit en tant que membres du « premier cercle d'acteurs soit en tant qu'acteurs bienveillants »
- Un paysage évolutif : en 2015, l'Ademe comptait 165 projets participatifs; en 2017, le réseau Énergie Partagée accompagne et finance environ 200 projets

# Suivez le Guide !



- Basé sur des retours d'expériences en donnant la parole aux élus, aux agents territoriaux et aux citoyens
- Structurer les expériences de manière pratique
- Appréhender la diversité des sujets et des modèles de développement des projets EnR

**Objectifs : donner les outils pour adopter la démarche adéquate en fonction de vos réalités**

# Portage et réalisation

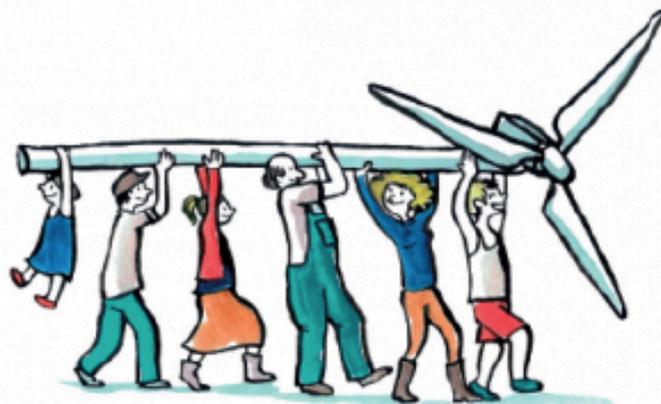


- Le guide pratique a été réalisé par le réseau Energie Partagée
- Soutien financier et apports de l'Ademe et du Ministère de la transition écologique et solidaire
- Soutien de la Fondation Heinrich Böll

# Deux outils



## L'association



## L'investissement citoyen

**L'association** a pour but de sensibiliser à l'énergie citoyenne et d'en fédérer les acteurs et porteurs de projets à l'échelle nationale.

### Ses missions

- Promouvoir le modèle d'énergie citoyenne
- Conseiller et soutenir les porteurs de projets
- Animer le réseau des porteurs de projets
- Sensibiliser les collectivités locales pour le développement de politiques d'énergie citoyennes
- Garantir le respect de la charte

**L'outil d'investissement** collecte l'épargne des citoyens pour l'investir directement au capital de projets de production d'énergie renouvelable.

### Ses missions

- Collecter les fonds
- Évaluer les projets et leur besoin de financement
- Mettre à disposition les fonds pour les projets sélectionnés
- Suivre la réalisation des projets et les accompagner

# Au sommaire

## CHAPITRE 1

### CONTEXTE ET ENJEUX : COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET CITOYENS, ACTEURS D'UNE DÉMOCRATIE DE L'ÉNERGIE

Vers des modes de productions maîtrisés par les acteurs locaux: enjeux et fonctionnement	7
Évolutions législatives: quelles conséquences pour les territoires?	15

## CHAPITRE 2

### LA DÉMARCHE POUR MENER À BIEN UN PROJET CITOYEN

Première étape: s'interroger	29
Une collectivité soutient l'émergence des projets	32
Une collectivité appuie les initiatives citoyennes	37
Une collectivité participe en phase de développement	38
Une collectivité investit en phase de construction	41

## CHAPITRE 3

### S'INSPIRER : LES LEÇONS À TIRER DES EXPÉRIENCES EN COURS

<b>CAS 1 :</b> Le projet est à l'initiative des habitants: comment peuvent-ils faire participer les collectivités?	45
<b>CAS 2 :</b> Le projet est à l'initiative de la collectivité: comment peuvent-elles faire participer les habitants	49
<b>CAS 3 :</b> Un développeur ou plusieurs développeurs veulent intervenir sur votre territoire, quelles sont les actions à mettre en place?	55
<b>CAS 4 :</b> La collectivité porte la politique territoriale de développement des EnR citoyennes	59



**Un contexte favorable**

# Les projets participatifs favorisés dans la loi de transition énergétique



- Les collectivités peuvent participer directement aux SAS projets EnR. Article 109.
- Une autre possibilité en plus des EPL ou une SCIC
- Plus de vigilance sur ce cadre moins encadré
- Les SA et SC EnR peuvent proposer une part aux habitants et aux collectivités (dérogation aux offres publiques). Décret de l'article 111.
- Les projets participatifs sont valorisés dans les appels d'offres. Ordonnance du 3 Août 2016.

# Projet citoyen : ressources et épargne restent sur le territoire

Les capitaux initiaux sont engagés par les citoyens et les collectivités locales.

INVESTISSEMENTS

PRESTATIONS

Sollicitation d'acteurs du territoire pour les études, le matériel, l'installation et la maintenance.

La vente de l'énergie revient à la société locale citoyenne.

REVENUS

PRODUCTION D'ÉNERGIE

# Les richesses restent sur le territoire

Retombées économiques pour le territoire	Projet éolien citoyen (€)	Projet éolien « classique » (€)
Taxes	1 900 000	1 900 000
Impôt sur les sociétés	3 130 000	3 130 000
Loyers	320 000	320 000
Exploitation	1 170 000	0
Maîtrise de la demande en énergie	560 000	0
Rémunération de l'épargne sous forme de dividendes pour les investisseurs locaux	8 000 000	0
En amont - Coûts spécifiques aux projets citoyens payés à des contractuels locaux	260 000	0
<b>TOTAL (€)</b>	<b>15 340 000</b>	<b>5 350 000</b>



**Energies renouvelables participatives et  
citoyennes, de quoi parle t-on ?**

# Une famille de projets participatifs et citoyens



- **Projet participatif** : « *projet pour lequel des particuliers ont pu s'investir de manière très large : dans son financement, son montage et/ou dans sa gouvernance. Les projets peuvent avoir été initiés par des citoyens, développeurs professionnels et/ou collectivités.* » Rapport ADEME/ Médiation et environnement

# Deux types de participation



- **Participation sans gouvernance** : obligations ; dépôts à terme
- **Participation avec gouvernance** = participation directe des habitants et des collectivités aux décisions sur toute la durée d'exploitation du projet. Ils sont appelés communément « projets citoyens »

# Pourquoi financer en capital et rentrer dans la gouvernance?

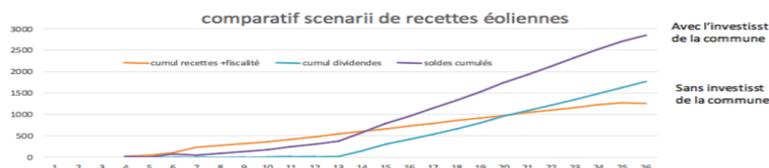


## ● Pour maîtriser les décisions stratégiques!

- Orienter le projet vers l'intérêt du territoire
  - Dimensionner l'installation (phase de développement de grands projets)
  - Privilégier l'emploi local et minimiser l'impact environnemental
  - Maîtriser les nuisances
  - Affectation des bénéfices
- Et en garder le contrôle sur le long terme
  - Contrôle de l'entrée de nouveaux actionnaires



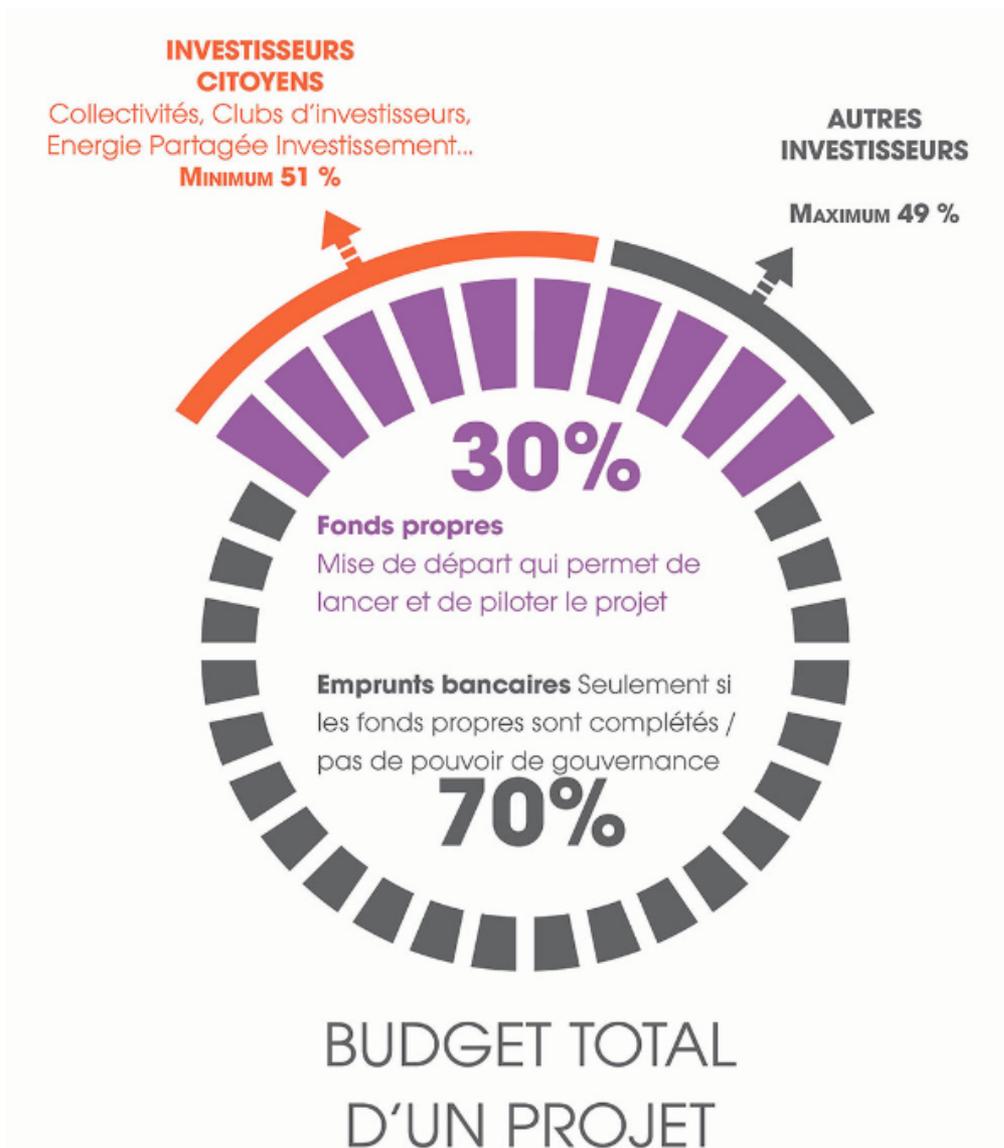
## ● Pour maximiser les retombées économiques!



- Capter les dividendes versés aux actionnaires
- Flécher une partie des bénéfices pour le territoire (animation locale, pédagogie, réinvestissement, développement local...)

Flux de trésorerie bénéficiant à la collectivité sur le projet éolien © C. Rumolino - Valorem  
(cas d'une collectivité participant à 85% dans une SEM énergie qui acquière 10% d'une société de projet à l'année N+2, pour un parc éolien de 6 x 2 MW)

# Le financement d'un projet Enr...





# Les implications possibles des collectivités territoriales

# Le préalable : s'interroger et s'affirmer



## ● Quelles sont les ressources d'une collectivité ?

Faire le point sur l'existence de sites favorables ou de projets EnR en cours sur son territoire

Etudier le potentiel de développement des EnR sur mon territoire

Identifier les volontés / oppositions venant de citoyens, élus, collectifs...

## ● Les collectivités peuvent avoir plusieurs atouts

Les terrains d'implantation et toitures

Les biais de communication

L'ingénierie politique

Des ressources financières

Des compétences en interne

# Quelle forme d'implication pour la collectivité ?



- 1** Facilitateur : Une collectivité soutient l'émergence d'un projet
- 2** Contributeur : Une collectivité participe au développement du projet
- 3** Investisseur : Une collectivité investit dans la société de projet
- 4** Incitateur : Une collectivité met en place une politique de développement des énergies renouvelables participatives et citoyennes

# Facilitateur : Une collectivité soutient l'émergence des projets



- **Mise en relation des acteurs**
- **Recueil et mise à disposition de données territorialisées**
- **Mise à disposition de**
  - foncier communal, acquisition de foncier
  - partie du patrimoine communal (par exemple toitures)
- **Modification du PLU**
- **Soutien**
  - à l'obtention des autorisations administratives

# Contributeur : Une collectivité appuie l'initiative d'un projet

- **Soutien à l'organisation de la concertation**
- **Mise en place d'un fonds de garantie**
  - pour faciliter l'accès au prêt bancaire, ou cautionnement des projets
- **Octroi de subventions**
  - ou d'avances remboursables pour la phase d'amorçage des projets
- **Mettre en place un partenariat avec une entreprise de développement**

# Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (SIMOLY) - p.38



- Conseiller par Hespul en 2010
- Financement d'une étude de potentiel du développement de la méthanisation
- Accompagnement de l'idée à la constitution du groupe porteur : Réunion publique ; formations avec la chambre d'agriculture ; voyages d'études
- Les moyens du SIMOLY dédiés au projet : une RH (0,2 ETP), appui administratif ; appui institutionnel ; appui financier en co-financement du dispositif LEADER.

# La commune de Moissac-Bellevue

## – p.58

QUAND PARTENARIAT RIME AVEC FORMATION, L'EXEMPLE DE LA COMMUNE DE MOISSAC-BELLEVUE



*La collectivité choisit de mettre en concurrence les développeurs qui la démarchent sur son territoire*

### CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

- Commune faisant partie du **Parc Naturel Régional du Verdon**, dans le département du Var.
- Un projet **photovoltaïque** au sol à l'étape d'émergence.
- **Investissement global**: plusieurs millions d'euros selon la taille du projet qui sera retenu.

- Volonté affichée : investir dans les EnR pour faire financer les actions de transition énergétique
- Construire un partenariat avec un partenaire privé qui a les compétences techniques et financières à la condition d'une gouvernance

# La commune de Moissac-Bellevue



## ● Comment ?

Soutien de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (RH)

Adhésion de la com com à Energie Partagée

Formation sur le co-développement

Réunion publique pour mobiliser les citoyens à participer au projet

Rédaction d'un cahier des charges avec la particularité d'exiger une gouvernance locale et une participation financière des acteurs locaux

Lancement d'u appel à candidature

# Investisseur : Participation financière des collectivités dans les projets



## ● Participation financière au projet

- via une SEM ou une SCIC ou directement dans la SAS !
- La LTE permet une dérogation au code des collectivités territoriales à savoir
  - Investit dans une société à but lucratif
  - Dont l'activité principale est la production d'EnR
  - Sur le territoire d'une collectivité ou à proximité de son territoire de manière à répondre à son approvisionnement énergétique
  - La participation à travers
    - La souscription d'actions au capital
    - La souscription à une augmentation de capital avec prime d'émission
    - L'apport en compte courant d'associés La souscription d'obligations convertibles en titres de capital

# La métropole de Grenoble - p.26



Le projet « Solaire d'ici » associe citoyens et collectivités de la métropole grenobloise

*Initié par Enercoop Rhône-Alpes  
Projet de 100 toitures en avançant par lot*

## ● Quelle implication de la Métropole ?

- Financement de l'étude de faisabilité dans le cadre de la Mission ESS
- Investissement de 20 000 €, soit 1/3 du capital
- Collège Fondateurs qui représente 30 % des voix

# La SEM SERGIES – p.45



## ● Expérimentation de plusieurs outils de financement participatif

- Le dépôt à terme avec le crédit agricole : 1 million € en 15 jours
- La plate forme de financement participatif : Lumo : couvrir une partie de la dette bancaire par du financement par obligations des citoyens : 300 000 € auprès de 300 personnes
- La prise de capital via Energie Partagée Investissement : 360 000 €

# Les collectivités portent une politique incitatrice

## Le SYME 05 – p.62

- *Représente 155 communes*
- *Nouvelles compétences en devenant l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le département*



- Une volonté de forger sa légitimité auprès des citoyens
- Délibération donnant la possibilité au SYME 05 d'intervenir au capital des SCIC et SAS citoyennes dans les Hautes alpes à hauteur de 30 % du capital
- Ce n'est qu'un premier dispositif

# La région Occitanie, la force d'un appel à projet – p.64



Depuis 2014, trois appels à projets pour sélectionner des initiatives citoyennes dans toutes les filières

Des réponses adaptées aux besoins. Les lauréats bénéficient :

- Un accompagnement par le réseau EC'LR
- Une avance remboursable
- Prime à la participation citoyenne « 1\* financé par la région pour un 1\* citoyen investi »

# Les clés de la réussite



- L'implication des élus du territoire est indispensable. Pouvoir de négociation important
- L'adhésion des citoyens est fondamentale, des efforts importants doivent être consacrés à leur mobilisation.
- La transparence, le dialogue et la concertation sont les valeurs clés de la communication adaptée aux projets EnR coopératifs et solidaires.
- La gouvernance du projet doit rester entre les mains d'acteurs locaux.
- Sécuriser la ressource foncière
- Garanties techniques en passant par une entreprise professionnelle, ce qui permet de faciliter l'obtention d'un prêt bancaire.
- Intégrer dès le départ les outils de planification du territoire



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

**Merci ! RDV le 21 septembre**

Web'EnR : Energie citoyenne pour les nuls